

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
CHAPITRE 61			
VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES DU VÊTEMENT, EN BONNETERIE			
6102	Manteaux, cabans, pèlerines, capes, mantelets, anoraks, coupe-vent (y compris blousons de ski), et articles similaires, en bonneterie, pour femmes ou fillettes, à l'exclusion des articles de la position 6104 :		
6102.10.00	De laine ou de poils fins	68,3 ¢/kg + 20 %	C
6102.20.00	De coton	16,9 %	C
6102.30	De fibres synthétiques ou artificielles :		
6102.30.05	Contenant 25 % ou plus de cuir, au poids	6 %	C
	Autres :		
6102.30.10	Contenant 23 % ou plus de laine ou de poils fins, au poids	68,3 ¢/kg + 20 %	C
	Autres	30 %	C
6102.30.20	D'autres matières textiles	6,1 %	C
6102.90.00			
6104	Costumes, ensembles, vestons de ville, vestons sport, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons, salopettes à bretelles et bavette, culottes et shorts (autres que pour le bain), en bonneterie, pour femmes ou fillettes :		
	Costumes :		
6104.11.00	De laine ou de poils fins	17 %	C
6104.12.00	De coton	18,8 %	C
6104.13	De fibres synthétiques :		
6104.13.10	Contenant 23% ou plus de laine ou de poils fins, au poids	17 %	C
	Autres	30 %	C
6104.13.20	D'autres matières textiles :		
6104.19	De fibres artificielles :		
6104.19.10	Contenant 23% ou plus de laine ou de poils fins, au poids	17 %	C
	Autres	30 %	C
6104.19.15	Autres	6 %	C
6104.19.20			
	Ensembles :		
6104.21.00	De laine ou de poils fins	Le taux applicable à chaque vêtement du complet s'ils étaient déclarés séparément	C
6104.22.00	De coton	Le taux applicable à chaque vêtement du complet s'ils étaient déclarés séparément	C
6104.23.00	De fibres synthétiques	Le taux applicable à chaque vêtement du complet s'ils étaient déclarés séparément	C